



AUTORISATION DE SORTIE LIBRE LE MERCREDI APRES-MIDI.

Conformément au règlement d'ordre intérieur des internats de la Communauté Française :

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'élève :

Né le _____ et par conséquent âgé **au moins de 16 ans.**

AUTORISE MON FILS A QUITTER L'INTERNAT SOUS MON ENTIERE RESPONSABILITE.

- Départ de l'internat : Après le repas de midi obligatoire. (12h00.)
- Retour à l'internat : Pour le repas du soir obligatoire. (18h00 / 18h30.)

L'Administrateur et les éducateurs peuvent à tout moment supprimer cette autorisation, soit provisoirement, soit définitivement, sans l'avis du responsable légal.

Fait à _____, le201...

- Signature du responsable légal suivi de la mention : « ***Lu et approuvé*** »

Cachet de l'établissement :

HINNEKENS F
Administrateur